



Dossier n° DP 95 604 2400045

Date de dépôt : **28/10/2024**

Demandeur : **Monsieur LAMHANDI Khalid**

Pour : **changement de portail et portillon**

Adresse terrain : **49 chemin des Essarts
95470 SURVILLIERS**

DESTINATAIRE:

**Monsieur LAMHANDI Khalid
49 Chemin des Essarts
95470 SURVILLIERS**

OBJET REJET TACITE D'UNE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Monsieur,

Vous avez déposé le 28/10/2024 à la mairie de SURVILLIERS une demande de déclaration préalable de travaux.

Par lettre du 05/11/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par la(les) pièce(s) suivante(S) :

DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du *code* de l'urbanisme] : fournir un plan de clôture en élévation, intégralement coté et à l'échelle, qui permettra d'apprécier distinctement l'aspect des éléments constituant le linéaire de clôture.

DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme] : Fournir ce document en couleur (un photomontage peut être fourni par exemple).

DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431- 10 c) du code de l'urbanisme] : Fournir ce document en couleur.

DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] : Fournir ce document en couleur.

Cet(ces) élément(s) n'ayant pas été adressé(s) à la mairie 3 mois après la notification de la demande de pièces initiale, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet, Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'opposition.

Vous pouvez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

Le 17 mars 2025, à Survilliers,

Pour Mme Adeline ROLDAO-MARTINS

Maire de Survilliers

Mme Nélie LECKI

Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme,
l'habitat, la citoyenneté et les affaires juridiques

